

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON  
**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Najoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté « Fontaine d'Ouche » - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020 - Approbation

M. Pribetich, au nom de la commission Écologie urbaine, Aménagement, Espace public et Tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Fontaine d'Ouche » établi à la date du 30 juin 2020.

Le Conseil Municipal a décidé, le 30 mars 2009, la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Fontaine d'Ouche » afin de mener à bien la restructuration du cœur de quartier Fontaine d'Ouche qui s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain du quartier. Il a décidé, par délibération du 29 juin 2009, de désigner la SPLAAD en qualité d'opérateur pour réaliser cette opération. Cette décision s'est traduite par la passation d'une convention publique d'aménagement le 2 octobre 2009. Enfin, le dossier de réalisation de cette ZAC a été approuvé par délibération le 18 avril 2011.

Aucune acquisition n'a été réalisée au cours de l'exercice. La SPLAAD a la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération. Pour mémoire, les dépenses pour ce poste au 30/06/2020 s'élèvent à 10 317 670 € TTC.

Au 30 juin 2020, le montant total des aménagements réalisés est de 5 242 991 € TTC et celui des travaux réalisés est de 6 633 207 € TTC. Il n'y a pas de travaux planifiés à l'échéance du 30 juin 2021. Il ne restera à réaliser, à terme, que les travaux de viabilisation et les aménagements de surface de l'ilot de logements « Kir » en lien avec les études en cours sur la requalification de l'avenue du Lac.

Concernant la commercialisation, aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice.

A ce jour, il reste un ilot de logements à commercialiser, à savoir l'ilot Kir situé à l'emplacement de l'ancienne Fromenterie au droit de l'avenue du Lac d'une capacité de 60 logements environ.

Au 30 juin 2020, les subventions ont été perçues en totalité pour un montant de 8 725 822 €.

Il est rappelé que le parking Kir a été vendu à la Ville de Dijon par acte administratif du 13 mai 2019 pour un montant de 1 260 000 € TTC. Une partie des espaces publics aménagés dans le cadre de l'opération ont été rétrocédés à la Ville de Dijon par acte administratif du 13 mai 2019 pour un montant de 1 €.

Aucune nouvelle cession d'équipements généraux n'est prévue à échéance du 30 juin 2021.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges, sont arrêtés au 30 juin 2020 à un montant de 26 794 508 € HT. La participation de la Ville à l'équilibre de l'opération, d'un montant prévisionnel de 13 266 077 € (dont 12 900 000 € ont déjà été versés), est inchangée.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2020, de la Zone d'Aménagement Concerté « Fontaine d'Ouche », annexé au présent rapport.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Abstentions : 10**